

Objet	Unité	Tarif 2023 en € HT
<b>ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :</b>		
<p><b>ANC-V. Contrôle d'une INSTALLATION EXISTANTE dans le cadre d'une vente immobilière</b> (à la demande du propriétaire ou son représentant) comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 visite de contrôle,</li> <li>• la rédaction du rapport de contrôle, et l'<b>envoi dématérialisé</b></li> </ul>	Même tarification que les contrôles des installations existantes initiés par le SPANC	
<p><b>ANC-E. Contrôle d'une INSTALLATION EXISTANTE initié par le SPANC,</b> comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 visite de contrôle,</li> <li>• la rédaction du rapport de contrôle, et l'<b>envoi dématérialisé</b></li> </ul>		
<b>A. Immeuble à usage d'habitation :</b>		
❖ <b>Contrôle de DIAGNOSTIC (l'installation n'a jamais été contrôlée (1<sup>er</sup> contrôle)),</b> comprenant le contrôle du raccordement des eaux usées d'1 logement au système de traitement, et le contrôle du système de traitement	LE FORFAIT	<b>81,00 €</b>
❖ <b>Contrôle PERIODIQUE DE BON FONCTIONNEMENT (l'installation a déjà été contrôlée, le contrôle sera réalisé sur la base du(des) contrôle(s) précédent(s)),</b> comprenant le contrôle du raccordement des eaux usées d'1 logement au système de traitement, et le contrôle du système de traitement	LE FORFAIT	<b>70,00 €</b>
❖ <b>Supplément pour 1 logement supplémentaire,</b> comprenant le contrôle du raccordement des eaux usées d'1 logement supplémentaire au système de traitement	LE FORFAIT	<b>35,00 €</b>
<b>B. Immeuble ou local à usage autre que d'habitation :</b>		
❖ <b>Contrôle de DIAGNOSTIC (l'installation n'a jamais été contrôlée (1<sup>er</sup> contrôle)),</b> décomposé en 2 parties : (1) contrôle du raccordement des eaux usées au système de traitement ; (2) contrôle du système de traitement		
1. Contrôle du raccordement des eaux usées au système de traitement : l'équipement ou le point d'eau contrôlé	L'UNITE	<b>10,00 €</b>
2. Contrôle du système de traitement	LE FORFAIT	<b>70,00 €</b>
❖ <b>Contrôle PERIODIQUE DE BON FONCTIONNEMENT (l'installation a déjà été contrôlée, le contrôle sera réalisé sur la base du(des) contrôle(s) précédent(s)),</b> décomposé en 2 parties : (1) contrôle du raccordement des eaux usées au système de traitement ; (2) contrôle du système de traitement		
1. Contrôle du raccordement des eaux usées au système de traitement : l'équipement ou le point d'eau contrôlé	L'UNITE	<b>10,00 €</b>
2. Contrôle du système de traitement	LE FORFAIT	<b>60,00 €</b>

Objet	Unité	Tarif 2023 en € HT
<b>ANC-N. Contrôle d'une INSTALLATION NEUVE ou réhabilitée</b>		
❖ <b>Contrôle de CONCEPTION (vérification du projet avant réalisation)</b> comprenant l'instruction du dossier, la rédaction de l'avis du SPANC, et l'envoi dématérialisé	LE FORFAIT	60,00 €
❖ <b>AVIS COMPLEMENTAIRE CONCEPTION</b> , suite à la modification du projet par le pétitionnaire (vérification du projet modifié avant réalisation) comprenant l'instruction du dossier modifié, la rédaction de l'avis du SPANC, et l'envoi dématérialisé	LE FORFAIT	30,00 €
❖ <b>Contrôle de BONNE EXECUTION</b> comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 visite pour le contrôle du raccordement des eaux usées au système de traitement ainsi que le contrôle du système de traitement</li> <li>• la rédaction du rapport de contrôle, et l'envoi dématérialisé</li> </ul>		
<b>A. Immeuble à usage d'habitation :</b>		
○ <b>Contrôle de BONNE EXECUTION</b> comprenant le contrôle du raccordement des eaux usées d'1 logement au système de traitement, et le contrôle du système de traitement	LE FORFAIT	80,00 €
○ <b>Supplément Contrôle de BONNE EXECUTION pour 1 logement supplémentaire</b> comprenant le contrôle du raccordement des eaux usées d'1 logement supplémentaire au système de traitement	LE FORFAIT	35,00 €
<b>B. Immeuble ou local à usage autre que d'habitation :</b>		
<b>Contrôle de BONNE EXECUTION</b> décomposé en 2 parties : (1) contrôle du raccordement des eaux usées au système de traitement ; (2) contrôle du système de traitement		
1. Contrôle du raccordement des eaux usées au système de traitement : l'équipement ou le point d'eau contrôlé	L'UNITE	10,00 €
2. Contrôle du système de traitement	LE FORFAIT	50,00 €
<b>ANC-C. Visite complémentaire / contre-visite</b>		
comprenant 1 visite, la rédaction du rapport de visite et l'envoi dématérialisé	LE FORFAIT	35,00 €
<b>Supplément pour envoi papier / postal du rapport de contrôle ou rapport de visite</b>		
	LE FORFAIT	9,00 €